

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 7 JUILLET 2014 à 20 h

*Pensée : « Tu n'as qu'une vie, emploie-la à rendre légère celle de tes voisins. »
– Félix Leclerc*

N° 2266

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, **le lundi 7 juillet 2014** à 20 h et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences : Siège N° 1 : Sylvain Paquin
 Siège N° 2 : Sylvain Chabot
 Siège N° 3 : Steeves Mathieu

Absences : Siège N° 4 : Lucie Gauthier
 Siège N° 5 : Daniel Dodier
 Siège N° 6 : Mario Carrier

Julie Plamondon, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ©

Assemblée spéciale du 2 juin 2014 no. 2263
Assemblée régulière du 2 juin 2014 no. 2264

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période du **1^{er} au 30 juin 2014** inclusivement, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

6.01 Campagne de financement des Amis de la Maison Aube-Lumière

7.00 RAPPORT DES COMITES

8.00 TRESORERIE – COMPTES A PAYER ©

8.1	Salaires du 1 ^{er} au 30 juin 2014 ©	57 786,67 \$
	Employés	chèques #201400264 à 276 et 302 à 346
	Pompiers	chèques #201400277 à 201400301
8.2	Déboursés listes ©	
	Comptes à payer en date du 7 juillet 2014	223 639,03 \$
	Comptes payés depuis le 2 juin 2014	223 120,87 \$

9.00 AVIS DE MOTION

10.00 ADOPTION DES REGLEMENTS

- 10.01 Règlement N° 495 crédit de taxes foncières pour rénovations
- 10.02 Adoption du règlement N° 493 modifiant le règlement de lotissement N° 461
- 10.03 Adoption du règlement N° 496 modifiant le règlement d'emprunt N° 485

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

- 11.01 Achat de matériel sportif en collaboration avec l'école Notre-Dame-des-Champs
- 11.02 Adhésion 2014-2015 aux Fleurons du Québec
- 11.03 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement sur le règlement d'emprunt 485
- 11.04 Demande de dérogation mineure
- 11.05 Délégation d'un représentant au sein du COGESAF
- 11.06 Modification de la résolution #2014-098

12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

- 12.01 Rapport – inspecteur municipal
- 12.02 Rapport – directeur des travaux publics et services techniques

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 13.01 Adhésion 2014-2015 de la Chambre de commerce de Windsor
- 13.02 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local (PAARRM)
- 13.03 Adhésion 2014-2015 de la Chambre de commerce de Fleurimont

14.00 INVITATIONS

- 14.01 Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Fleurimont

15.00 VARIA

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

PROCÈS-VERBAL

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

SUR UNE PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN
APPUYÉE PAR : STEEVES MATHIEU

Rés. #2014-212

IL EST RÉSOLU que cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

ATTENDU QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

Rés. #2014-213

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYÉE DE : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©

Assemblée spéciale du 2 juin 2014 no. 2263

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal no. 2263 de la séance spéciale du 2 juin 2014;

Rés. #2014-214

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN

APPUYEE DE : STEEVES MATHIEU

IL EST RÉSOLU que le procès-verbal soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Assemblée régulière du 2 juin 2014 no. 2264

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal no. 2264 de la séance régulière du 2 juin 2014;

Rés. #2014-215

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT

APPUYEE DE : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU que le procès-verbal soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.00 CORRESPONDANCES ©

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport sur la correspondance reçue à la municipalité du 1^{er} au 30 juin 2014 inclusivement;

ATTENDU QU'une copie de ce rapport a été remise à chaque membre avant la présente séance;

Rés. #2014-216

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN

APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU que ladite correspondance et ledit rapport soient et sont adoptés et déposés aux archives de la municipalité, pour y être conservés et être mis à la disposition de tous ceux qui désireraient en avoir copie et/ou communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

Charles Grenier demande une mise à jour sur le projet d'achat du Camp St-Pat's. Un organisme est en processus d'achat. Dans le cas d'un échec de ces négociations, la Municipalité serait acquéreur.

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

6.01 Campagne de financement des Amis de la Maison Aube-Lumière

Rés. #2014-217

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN

APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU

IL EST RÉSOLU de ne pas participer à la campagne de financement des amis de la Maison Aube-Lumière pour 2014. On encourage les citoyens à soutenir les causes qui leur tiennent à cœur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.00 RAPPORT DES COMITES

VOIRIE

Achat de lumières de rue

ATTENDU QUE la technologie DEL permet d'importantes économies tout en étant plus écologique;

Rés. #2014-218

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN

APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU d'acquérir et faire installer 17 lumières de rue DEL au coût de 350 \$ chacune, plus taxes, plus les frais d'installation, auprès de Westburne.

IL EST RÉSOLU de mandater la directrice générale de soumettre une demande de subvention auprès de Hydro Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS

Achat d'un ordinateur pour la bibliothèque

ATTENDU QU'un ordinateur doit être remplacé afin de répondre aux besoins des bénévoles de la bibliothèque;

Rés. #2014-219

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU

APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU d'acheter un ordinateur usager au coût de 279 \$ plus taxes auprès de Inpro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Steeves Mathieu fait la lecture du rapport mensuel du directeur du service incendie

RESSOURCES HUMAINES

Harmonisation de conditions de travail

ATTENDU QUE le contrat de travail de l'inspecteur municipal est antérieur à la convention collective et que celle-ci prévoit des conditions plus avantageuses concernant les vacances;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a déposé une demande afin d'obtenir les mêmes conditions que les membres du Syndicat des travailleurs de la Municipalité de Stoke – CSN;

Rés. #2014-220

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU

APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU d'accorder à l'inspecteur municipal quatre semaines de vacances pour les années 2014 et 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suspension d'un employé

ATTENDU QU'un employé a commis une faute grave par omission dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU QUE l'employé a rencontré son supérieur et les membres du conseil afin de discuter de la situation;

ATTENDU QUE des mesures ont été prises afin d'éviter une erreur de même nature de se reproduire;

ATTENDU QUE ladite faute pourrait exposer la Municipalité à des conséquences pécuniaires et des procédures judiciaires;

ATTENDU QUE le comportement de l'employé a déjà fait l'objet de suspensions et que l'employeur applique un principe de mesures disciplinaires progressives;

ATTENDU QUE l'employé a lui-même informé son employeur de sa faute lorsqu'il l'a constatée;

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé sa recommandation au conseil quant à la mesure à imposer à l'employé;

Rés. #2014-221

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU

APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU de suspendre sans solde l'employé visé pour une période de dix jours ouvrables, selon les modalités prévues dans la lettre préparée par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Formation

ATTENDU QUE l'ADMQ offre une série de perfectionnements en classe destinés aux directeurs généraux des municipalités;

Rés. #2014-222

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU

APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU de procéder à l'inscription de la directrice générale à la formation sur la gestion des procédures d'un règlement d'emprunt, au coût de 278 \$ plus taxes, le 23 septembre prochain à Sherbrooke et de rembourser également les frais de déplacement et de repas selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Contrôle des redevances de gravières

ATTENDU les dispositions prévues au règlement N° 438 sur les redevances de gravières;

Rés. #2014-223

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU

APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU de mandater la directrice générale pour embaucher une personne à contrat afin d'effectuer des contrôles occasionnels à la sortie des gravières sur le territoire de la Municipalité, pour un montant maximal de 1000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES

ATTENDU les projets au Parc 3R pour l'installation de modules de jeux et la construction d'un terrain de soccer;

ATTENDU le rapport de l'encaisse déposé par la directrice générale;

Rés. #2014-224

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT

APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à transférer un montant de 16 500 \$ du fonds réservé pour les parcs et terrains de jeux, au compte d'opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.00 TRESORERIE

Salaires

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de juin 2014, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ;

Rés. #2014-225

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU

IL EST RÉSOLU d'approuver les salaires du mois de juin 2014 pour un montant de 57 786,67 \$ selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière ;

Salaires juin 2014 employés (chèques #201400264 à 276 et 302 à 346)	23 635,66 \$
Salaires juin 2014 pompiers (chèques #201400277 à 201400301)	34 151,01 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comptes à payer

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de juin 2014, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ;

Rés. #2014-226

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU d'accepter les listes des comptes à payer :

2014-07A	Comptes à payer en date du 7 juillet 2014	223 639,03 \$
2014-06B	Comptes payés depuis le 2 juin 2014	223 120,87 \$

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.00 AVIS DE MOTION

10.00 ADOPTION DES REGLEMENTS

10.01 Règlement N° 495 relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dans certains secteurs

Point reporté

10.02 Adoption du règlement N° 493 modifiant le règlement de lotissement N° 461

ATTENDU QUE la municipalité de Stoke applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Rés. #2014-227

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU que soit adopté le règlement N° 493 conformément aux dispositions de l'article 134 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03 Adoption du règlement N° 496 modifiant le Règlement d'emprunt N° 485

ATTENDU les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Stoke;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire se prévaloir du pouvoir prévu aux articles 1061 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'un avis de motion a préalablement été donné par Sylvain Paquin lors de la séance spéciale de ce jour;

Rés. #2014-228

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU

APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU que le règlement N° 496 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 4 du règlement d'emprunt N° 485 relatif à la construction de rues dans le développement domiciliaire Les Sommets du village est modifié de la manière suivante :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le secteur visé par les travaux, une taxe spéciale à part égale entre les unités d'évaluation, chaque année.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Achat de matériel sportif en collaboration avec l'école Notre-Dame-des-Champs

ATTENDU QUE la Municipalité et l'école Notre-Dame-des-champs partagent des équipements sportifs, dont certains doivent être remplacés, soit deux paires de poteaux de badminton, trois filets de badminton et deux buts de hockey;

ATTENDU QUE l'équipement serait utilisé par les élèves de l'école, mais également par d'autres citoyens qui louent les installations de l'école;

Rés. #2014-229

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN

APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU de rembourser à l'école Notre-Dame-des-Champs un montant de 302,07 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.02 Adhésion 2014-2015 aux Fleurons du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu un classement de deux fleurons lors de son évaluation en 2011;

ATTENDU QUE l'évaluation se fait habituellement aux trois ans, mais peut être reportée;

ATTENDU QUE le membership aux Fleurons du Québec donne toutefois accès aux informations et ateliers offerts par l'organisme;

Rés. #2014-230

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT

APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU

IL EST RÉSOLU de maintenir la décision de ne pas renouveler l'adhésion 2014-2015 aux Fleurons du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.03 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement sur le règlement d'emprunt N° 485

ATTENDU l'autorisation par les personnes habiles à voter, du règlement d'emprunt N° 485;

Rés. #2014-231

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

IL EST RÉSOLU de recevoir le certificat relatif à la procédure d'enregistrement sur le règlement d'emprunt N° 485 tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.04 Demande de dérogation mineure

ATTENDU le règlement sur les dérogations mineures N° 453 qui a été adopté par la municipalité de Stoke et autorise une dérogation mineure en fonction des critères l'article 2.2.

ATTENDU QUE l'application de l'article 4.12 du règlement de zonage N° 460 aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement N° 492 modifiant le règlement de zonage N° 460 rend conforme des demandes de permis similaires ultérieures;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la dérogation mineure sur les bases des arguments précédemment présentés;

Rés. #2014-232

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU**

IL EST RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure pour la construction d'un garage sur le lot 17B-47, Rang 3, Cadastre de Stoke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.05 Délégation d'un représentant au sein du COGESAF

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a renouvelé son adhésion au COGESAF pour l'année 2014-2015;

Rés. #2014-233

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT**

IL EST RÉSOLU de déléguer Lucie Gauthier à titre de représentante de la Municipalité au sein du COGESAF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.06 Modification de la résolution #2014-098

ATTENDU QUE la résolution #2014-098 présentait une erreur qui modifiait son sens;

Rés. #2014-234

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

IL EST RÉSOLU de modifier la résolution pour qu'elle se lise comme suit :

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur l'agriculture;

ATTENDU QUE Placements Montcalm enr. est le propriétaire de la partie du lot 15A rang 3, cadastre de Stoke dument acquis et enregistré à la publicité des droits sous le numéro 104 307.

ATTENDU QUE présentement, l'accès à la partie blanche se limite à un sentier dans la zone verte et que pour développer les 20,36 hectares de zone blanche, une rue doit être construite.

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation de la Municipalité.

Rés. #2014-098

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT

APPUYEE PAR : MARIO CARRIER

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Stoke appuie et recommande la demande d'autorisation pour une utilisation non agricole et un morcellement dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

12.01 Rapport – inspecteur municipal

Les élus prennent connaissance du document.

12.02 Rapport – directeur des travaux publics et services techniques

Les élus prennent connaissance du document.

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Adhésion 2014-2015 à la Chambre de commerce de Windsor

Rés. #2014-235

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU

APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU de ne pas renouveler l'adhésion à la Chambre de commerce de Windsor pour l'année 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.02 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

ATTENDU QUE le budget provincial n'a été que récemment adopté et que les crédits budgétaires n'ont pas été confirmés aux élus locaux;

ATTENDU QUE les infrastructures routières de la Municipalité présentent de nombreux signes de désuétude et nécessitent d'importants investissements;

ATTENDU QUE les renseignements obtenus à ce jour permettent de croire la reconduction du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local ou un programme similaire;

Rés. #2014-236

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN

APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU de mandater la directrice générale pour déposer une demande d'aide financière pour couvrir une partie des coûts prévus pour la réalisation des projets d'infrastructures routières dans le 14^e Rang Est à être réalisés conformément aux exigences du ministère des Transports.

IL EST RÉSOLU de soumettre une demande à cet effet auprès du député provincial après la confirmation de la reconduction du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour la totalité de l'enveloppe qui sera accordée, jusqu'à concurrence de 40 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.03 Adhésion 2014-2015 à la Chambre de commerce de Fleurimont

Rés. #2014-237

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT**

IL EST RÉSOLU de renouveler l'adhésion à la Chambre de commerce de Fleurimont pour l'année 2014-2015, au coût de 230 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.00 INVITATIONS

14.01 Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Fleurimont

Rés. #2014-238

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

IL EST RÉSOLU de réserver une place « golf » pour le tournoi de la Chambre de commerce de Fleurimont pour le maire, à 150 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.00 VARIA

Le maire souligne l'excellent travail des Chivaliers de Colomb et du comité organisateur de la Fête Nationale, qui a eu lieu le 23 juin dernier au Parc 3R.

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de question de l'auditoire.

17.00 FERMETURE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

Rés. #2014-239

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ